



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ ARS DATA POUR LA MAINTENANCE DE L'APPLICATION DUONET ALLANT DU 01/02/2026 AU 31/01/2029.

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 du Code général de la Commande publique,

VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT que la maintenance (évolutive, corrective), l'hébergement et l'assistance de l'application DuoNET sont essentielles au bon fonctionnement de l'école de musique.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé l'application.

Le Maire décide de signer la proposition financière de la société ARS DATA, Parc Technologique du Canal, 17 rue Hermès, 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE, d'un montant de 2400 € HT, soit 2880 € TTC allant du 01/02/2026 au 31/01/2027. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 31/01/2029. Le contrat est facturé annuellement.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

